

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION HOTEL BELLAVISTA

Les conditions générales de réservation s'appliquent à la réservation et à la mise à disposition des chambres, aux salles de conférence et de banquet de l'hôtel et à tous les services annexes ainsi qu'aux livraisons extérieures.

1. Conclusion du contrat

Dès la confirmation écrite, téléphonique ou verbale de la réservation, le contrat est conclu de manière ferme pour l'hôtel ainsi que pour l'auteur de la réservation. Les deux parties doivent remplir leurs obligations contractuelles jusqu'à l'exécution complète du contrat.

2. Annulation, modification

Les annulations et modifications doivent obligatoirement être effectuées par écrit.

3. Prix

Sauf convention contraire, les prix comprennent la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur. Une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée après conclusion du contrat devra être supportée par le client.

4. Paiement

Les factures doivent être réglées dans les 30 jours à compter de la date de facturation.

5. Inefficacité

L'inefficacité d'une disposition n'invalide pas la totalité des conditions générales de réservation. Les accords ou conventions accessoires divergents doivent être effectués par écrit.

Réservation de chambre

I. Par la confirmation de l'hôtel, un contrat d'hébergement est conclu. Les parties aux contrats sont l'auteur de la réservation / le client ainsi que l'hôtel.

II. La conclusion du contrat d'hébergement engage les parties au contrat à accomplir leurs obligations réciproques pendant toute la durée du contrat. Si l'auteur de la réservation et le client de l'hôtel ne sont pas identiques, c'est l'auteur de la réservation qui est soumis à l'obligation de diligence.

III. Si la chambre réservée n'est pas occupée par suite de non-présentation ou d'annulation, l'hôtel est en droit de facturer des frais de défaillance / d'annulation. La raison de l'empêchement n'a pas d'importance dans ce cas.

IV. Les coûts de défaillance / d'annulation sont calculés à partir du prix de la chambre convenu, respectivement du prix d'arrangement.

V. Dans le cas où les chambres réservées ne sont pas occupées jusqu'à 18h00, l'hôtel se réserve le droit de louer la chambre à quelqu'un d'autre si aucune autre heure d'arrivée n'a été convenue. Le droit à la relocation n'exclut pas la facturation de frais de défaillance/d'annulation dans la mesure où une relocation ne s'est pas concrétisée.

VI. Frais d'annulation

Veillez vous référer à l'annexe des conditions générales de réservation.

VII. Pour les réservations de groupe,

L'auteur de la réservation / l'organisateur doit procéder au paiement d'un acompte de 50% du montant prévu des réservations au moins 4 semaines avant la date d'arrivée. Les frais bancaires éventuels sont à la charge de l'auteur de la réservation / du client. Tout retard dans la réception des acomptes entraîne l'annulation du contrat d'hébergement. L'hôtel se réserve toutefois le droit de louer les chambres à quelqu'un d'autre sans que l'auteur de la réservation / le client puisse intenter une action en dommages-intérêts contre l'hôtel. Si la chambre n'a pas pu être relouée, l'hôtel est en droit de facturer des frais de défaillance / d'annulation. Le calcul est effectué selon la date à laquelle chaque chambre a pu être relouée.

ANNEXE :

Réservation de chambres / frais de défaillance / d'annulation :

Réservation individuelle

Annulation avant la date d'arrivée	
Nuitée (petit-déjeuner inclus):	
Au-delà de 7 jours sans frais	
7 – 4 jours avant la date arrivée	25 %
3 – 2 jours avant la date arrivée	50 %
1 jour avant la date arrivée	75 %
le jour d'arrivé	100%

Réservation de groupes

Annulation avant la date d'arrivée	
Nuitée (petit-déjeuner inclus):	
au-delà de 60 jours sans frais	
60 – 31 jours avant la date arrivée	25 %
30 – 5 jours avant la date arrivée	50 %
4 – 0 jours avant la date arrivée	100 %

Les pourcentages s'appliquent respectivement aux prix convenus conformément au chapitre 1.

Hotel Bellavista, en mai 2020